

**DECRET N° 2009-735 DU 31 DECEMBRE 2009**

portant transfert des activités exercées dans le domaine des télécommunications par l'Office des Postes et Télécommunications à la société Bénin Télécoms SA.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-032 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 88-005 du 26 avril 1998 relative à l'organisation et au fonctionnement des entreprises publiques et semi publiques ;
- Vu** la loi n° 2001-31 du 02 avril 2004 portant principes fondamentaux du régime des Postes en République du Bénin ;
- Vu** l'ordonnance n° 2002-002 du 31 Janvier 2002 portant principes fondamentaux du régime des télécommunications en République du Bénin ;
- Vu** l'ordonnance n° 2007-209 du 10 Mai 2007 portant création et attributions de l'Autorité de Régulation des Télécommunications en République du Bénin ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2006 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 19 mars 2006 ;
- Vu** le décret n° 2009-260 du 12 juin 2009 portant composition du Gouvernement ;

- Vu** le décret n° 2007-589 du 28 Décembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère Délégué auprès du Président de la République, Chargé de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication ;
- Vu** le décret n° 2008-111 du 12 Mars 2008 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances;
- Vu** le décret n° 94-361 du 04 novembre 1994 portant approbation de la déclaration de la politique sectorielle des Postes et Télécommunications ;
- Vu** le décret n° 89-156 du 25 avril 1989 portant approbation des statuts de l'Office des Postes et Télécommunications de la République Populaire du Bénin et fixant sa dotation en capital ;
- Vu** le décret n° 2004-260 du 05 mai 2004 portant création de la Société Bénin Télécoms S.A et approbation de ses statuts ;
- Sur** proposition du Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 09 décembre 2009 ;

## DECRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Les activités exercées dans le domaine des télécommunications par l'Office des Postes et Télécommunications sont transférées à BENIN TELECOMS SA à compter rétroactivement du 1<sup>er</sup> janvier 2005.

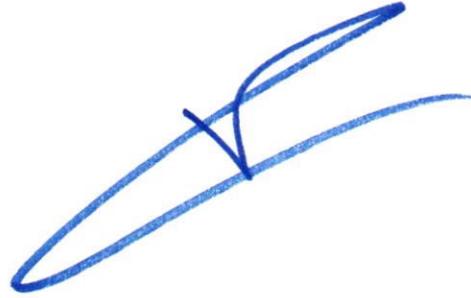
L'exécution du service public de télécommunications par BENIN TELECOMS SA se fera conformément à la convention de concession de service public à intervenir entre l'Etat et ladite Société.

**Article 2** : Le Ministre Délégué auprès du Président de la République, Chargé de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication, le Ministre de l'Economie et des Finances sont chargés de l'application du présent décret.

**Article 3**: Le présent décret qui abroge toutes les dispositions antérieures contraires, sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 31 DECEMBRE 2009

Par le Président de la République  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement,



**Dr. Boni YAYI**

Ministre d'Etat Chargé de la Prospective, du Développement,  
de l'Evaluation des Politiques Publiques et de la Coordination  
de l'Action Gouvernementale,



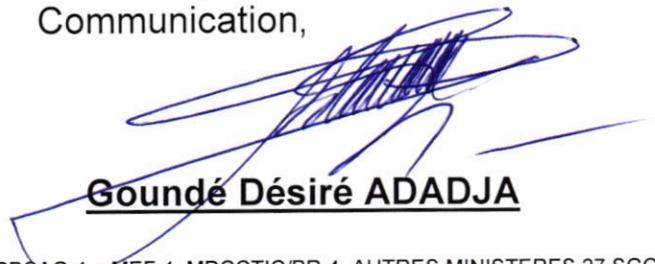
**Pascal Irénée KOUPAKI**

Le Ministre de l'Economie  
et des Finances



**Idriss L. DAOUDA**

Le Ministre Délégué, auprès du  
Président de la République, Chargé  
de la Communication et des  
Technologies de l'Information et de la  
Communication,



**Goundé Désiré ADADJA**

**AMPLIATIONS** : PR 6 AN 4 CS 2 ;CES 2 HAAC 2 MECPDEPPCAG 4 MEF 4 MDCCTIC/PR 4 AUTRES MINISTERES 27 SGG 4  
DGB-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCONB-DGCST-INSAE 3 UAC-ENAM-FADESP 3 UNIPAR-FDSP 2 JO 1.